



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden
tenue à la salle du Pavillon, le mardi 7 septembre 2021 à 19 h.**

Sont présents :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**

Est absent :

- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Roy qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2021-09-080 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour proposé
3. Adoption du procès-verbal du 3 août 2021
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
4. Rapport du maire et des comités
 - 4.1 Maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service incendie, voirie et urbanisme
 - 6.1 Suivi incendie
 - 6.2 Suivi voirie
 - 6.3 Suivi Urbanisme
7. Question par courriel ou téléphone
 - Courriel question par un citoyen
8. Approbation des salaires et des comptes
9. Correspondance et suivis
 - 9.1 Écocentre mobile
 - 9.2 Lettre loisirs – Service Canada
 - 9.3 Travaux supplémentaires hors projet
 - 9.4 Offre de services - Infotech
 - 9.5 Site Web-Canton Hampden – élections municipales
10. Résolutions
 - 10.1 Vente d'immeuble pour défaut de paiements de taxes municipales (Outil 5)
 - 10.2 Autorisation d'encherir (Municipalités locales)
 - 10.3 Mandat pour la MRC du HSF (Outil mandat)

- 10.4 MADA
- 10.5 Fonds canadien de revitalisation des communautés
- 11. Varia
 - 11.1 Don ou contribution pour sport
 - 11.2 Séance du 5 octobre questionnement sur la présence de l' élu par acclamation
 - 11.3 FDT
 - 11.4 FACEBOOK - Nouveau-nés à Hampden en 2020
 - 11.5 FACEBOOK – Enregistrement alertes municipales
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance.

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté en gardant le Varia ouvert.

Adoptée

#3 2021-09-081 Adoption du procès-verbal du 3 août 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 3 août 2021, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé, par la conseillère Sylvie Caron, d'adopter le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 3 août 2021, et résolu à l'unanimité des membres présents qu'ils renoncent à la lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que présenté.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 Rapport du maire

#5 Rapport de la Directrice générale, secrétaire-trésorière

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois d'août 2021 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6 Rapport du service incendie, voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois d'août 2021 du service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, celui du service de voirie par le directeur Bruce Saint-Laurent ainsi que le rapport mensuel du service d'urbanisme par Fernando Rosas que les élus ont préalablement consultés avant la séance, sauf pour le rapport de l'urbanisme.

Quelques informations supplémentaires sont ajoutées :

Service incendie : On demande la vérification quant aux pratiques conjointes des pompiers entre La Patrie et Hampden;

Service voirie : installation de pancarte pour ralentir les automobilistes;

Service urbanisme : inspecteur municipal

#7 Questions par courriel ou téléphone

- 7.1 Un citoyen apporte une demande pour l'encouragement des jeunes de Hampden dans le Sports et Loisirs.

#8 2021-09-082 Approbation des salaires et des comptes

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 17 522,15\$ pour les déboursés 202100197 à # 202100217.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 6 790,67 \$ pour les déboursés : #202100202 à # 202100222.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9 Correspondances et suivis

- 9.1 **Écocentre mobile**
- 9.2 **Lettre loisirs – Service Canada**
- 9.3 **Travaux supplémentaires hors projet**
- 9.4 **Offre de services - Infotech**
- 9.5 **Site Web-Canton Hampden – élections municipales**

#10 Résolutions

10.1 2021-09-083 VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la liste des immeubles pour défaut de payer les taxes municipales a été envoyée à la MRC du Haut Saint-François le 19 août 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Haut-Cantons.

Adoptée

10.2 2021-09-084 AUTORISATION D'ENCHÉRIR – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution no 2021-09-083 adoptée lors de la séance du 7 septembre 2021, a transmis au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le jeudi 11 novembre 2021 à 10 h;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou, en son absence, le Maire, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 11 novembre 2021, à enchérir, pour et au nom de la municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

Adoptée

10.3 2021-09-085 AUTORISATION POUR MANDATER LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS À PROCÉDER À LA VENTE

ATTENDU QUE conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes ou articles 1022 et suivants du Code municipal le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU QUE si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 août 2021 ces dossiers seront transférés à la MRC du Haut-Saint-François pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes, des immeubles suivants :

1. Matricule : 4738-71-1390

Madame Julie Roy
Cadastre : 4 773 789
Taxes municipales et
intérêts : 4 776.66 \$

4. Matricule : 4843-10-8565

Monsieur Diego Muriedas Arriagag
Cadastre : 4 773 812
Taxes municipales et intérêts :
1 525.62 \$

2. Matricule : 4537-82-4288

Madame Julie St-Onge
Cadastre : 5 568 891
Taxes municipales et intérêts :
2 483.06 \$

3. Matricule : 4537-52-1975

Madame Julie St-Onge
Cadastre : 4 773 731
Taxes municipales et intérêts : 6 964 \$

#10.4 2021-09-086 MADA – Adoption du Plan d’action – Municipalité amie des aînés et politique familiale

CONSIDÉRANT que la ville de Scotstown recevait la reconnaissance de Scotstown comme municipalité amie des aînés (MADA), par une lettre de madame Francine Charbonneau, ministre responsable de la région de Laval et députée de Mille-Îles, en date du 26 mai 2016;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance MADA de la ville de Scotstown était valide pour la durée de son plan d’action 2016-2018 et que le comité responsable de faire le suivi et préparer une mise à jour du plan d’action a travaillé plusieurs mois pour ce dossier et a présenté le tout à son conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Hampden a adhéré à la démarche MADA de la ville de Scotstown puisque les deux municipalités travaillent conjointement depuis plusieurs années à divers projets de développement;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal accepte le Plan d’action pour les années 2021-2022-2023 pour obtenir la reconnaissance comme municipalité amie des aînés (MADA) pour la ville de Scotstown et la municipalité du canton de Hampden;

QUE cette demande soit transmise au bureau du Secrétariat aux aînés du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à Québec avec le Plan d’action 2021-2022-2023.

Adoptée

#10.5 2021-09-087 FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden appuie et approuve la demande de subvention aux fonds canadien de revitalisation de communautés fait par la conseillère madame Chantal Langlois et que la personne autorisée au dossier est la Directrice générale, madame Manon Roy.

QUE la municipalité du canton de Hampden contribue pour un montant de 2500\$ ainsi que pour les frais d’entretien du projet.

Adoptée

#11 Varia

- 11.1 Don ou contribution pour frais Sports & Loisirs
- 11.2 Séance du conseil du 5 octobre
- 11.3 FDT

#12 Période de questions

Aucun public présent

#13 2021-09-088 Levée de séance

À 21 h 08 le conseiller Pascal Prévost propose la levée de la séance.

Adoptée

Bertrand Prévost,
Maire

Manon Roy,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière